



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 octobre 2015

Statistiques relatives aux paiements pour 2014

La Banque centrale européenne (BCE) publie aujourd'hui les statistiques relatives aux paiements scripturaux en 2014, qui comprennent des indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation par le public des services et des terminaux de paiement, en termes de volumes et de valeurs des transactions traitées par le biais des systèmes de paiement. Ces statistiques sont publiées pour chaque État membre de l'UE, en plus des agrégats relatifs à l'UE et à la zone euro et des données comparatives. Plusieurs améliorations ont été apportées aux données grâce au renforcement de la méthodologie, qui prend notamment en compte les effets de la mise en œuvre plus complète de l'Espace unique de paiement en euros (*Single Euro Payments Area – SEPA*)

Services de paiement¹

Le nombre total de paiements scripturaux² dans l'UE, a augmenté de 2,8 % en 2014 par rapport à l'année précédente, ressortant à 103,2 milliards. Globalement, les paiements par carte ont représenté 46 % de l'ensemble des transactions, tandis que la part des virements s'est élevée à 26 % et celle des prélèvements à 21 %. L'importance relative de chacun des principaux services de paiement a continué de varier largement d'un pays de l'UE à l'autre en 2014 (cf. annexe).

Alors que le nombre de prélèvements au sein de l'UE a reculé de 6,6 % en 2014, ressortant à 21,9 milliards, le nombre de virements est demeuré inchangé à 27,0 milliards. L'importance des virements

¹ Les transactions réalisées à l'aide des instruments SEPA sont incluses dans les différentes catégories. Des informations sur ces instruments peuvent être consultées sur le site internet de la BCE (<http://www.sepa.eu>).

² Y compris les virements, les prélèvements, les paiements par carte réalisées avec des cartes émises par des prestataires de services de paiement résidents, les transactions de paiement en monnaie électronique, les chèques et les autres services de paiement.

Banque Centrale Européenne Direction Générale Communication
Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction en français : Banque De France

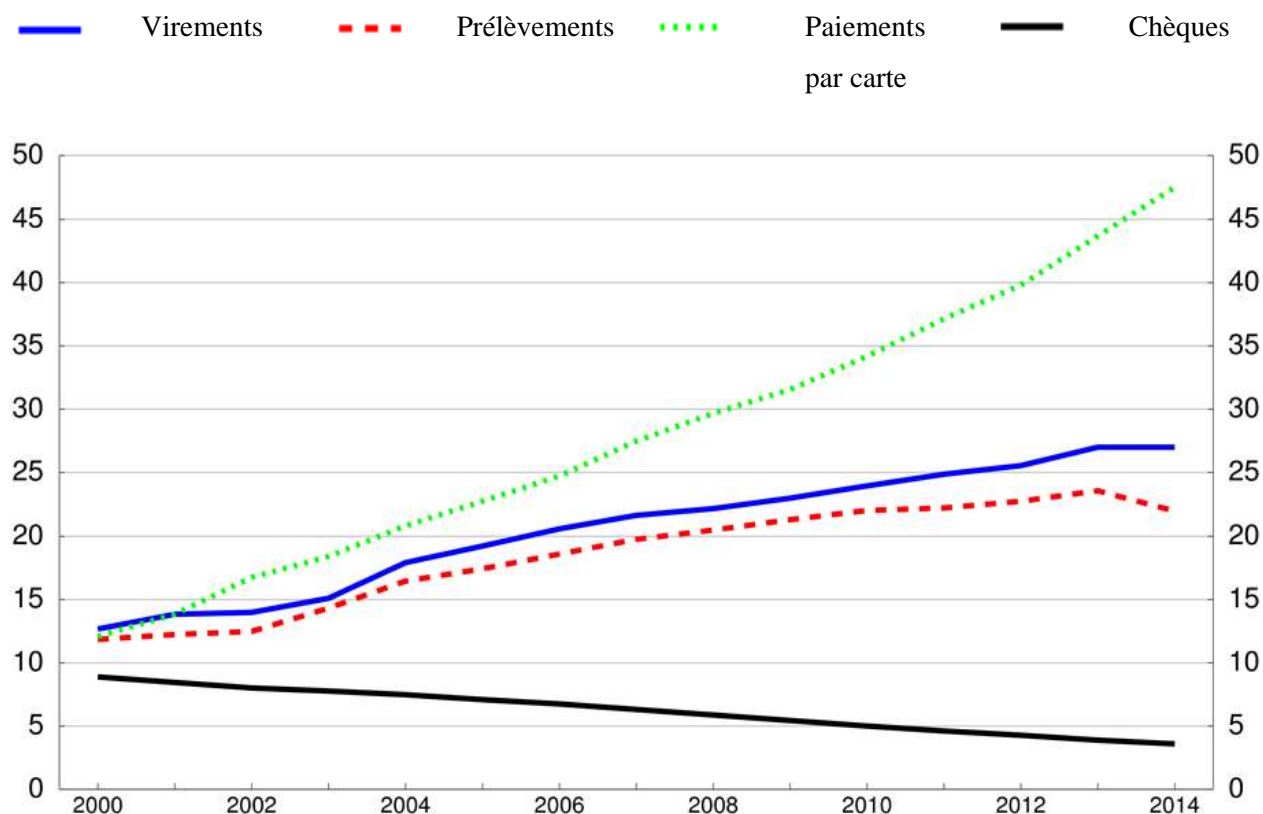
sous forme papier a continué de diminuer, la proportion de ces transactions par rapport aux transactions initiées de manière électronique s'établissant à une sur sept environ.

Le nombre de cartes ayant une fonction de paiement a augmenté de 0,9% dans l'UE, s'établissant à 766 millions en 2014. La population totale de l'UE étant de 509 millions de personnes, cela représentait environ 1,5 carte de paiement par habitant. Le nombre de transactions par carte a augmenté de 8,8 %, s'établissant à 47,5 milliards, pour une valeur totale de 2 400 milliards d'euros, soit une valeur moyenne de 50 euros environ par transaction. Le graphique 1 retrace l'utilisation des principaux services de paiements entre 2000 et 2014.

En 2014, le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans l'UE a enregistré une hausse de 12,4 %, ressortant à 490 000 unités, tandis que le nombre de terminaux points de vente a augmenté de 11,1 %, pour atteindre 10,1 millions.

Graphique 1 : Utilisation des principaux services de paiement dans l'UE

(nombre de transactions par an en milliards, données estimées)



Source : BCE

Notes : Les données ont été en partie estimées pour les périodes antérieures à 2010, des changements de méthodologie ayant été introduits au cours des années précédentes et certaines données correspondantes n'étant pas disponibles. L'estimation historique réalisée par la BCE garantit la comparabilité des chiffres sur la totalité de la période. Des statistiques sont également collectées sur les transactions en monnaie électronique et d'autres services de paiement, qui représentaient 2,8 % du nombre total de transactions effectuées dans l'UE en 2014.

Les systèmes de paiement de masse

Les systèmes de paiement de masse dans l'UE traitent principalement les paiements effectués par le public, d'une valeur relativement faible, d'un volume important et peu urgents. Dans l'ensemble de l'UE, les systèmes de paiement de masse étaient au nombre de 42 en 2014. Au cours de cette année, ils ont traité près de 50 milliards de transactions, pour un montant de 38 300 milliards d'euros. Sur l'ensemble de

Banque Centrale Européenne Direction Générale Communication
Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

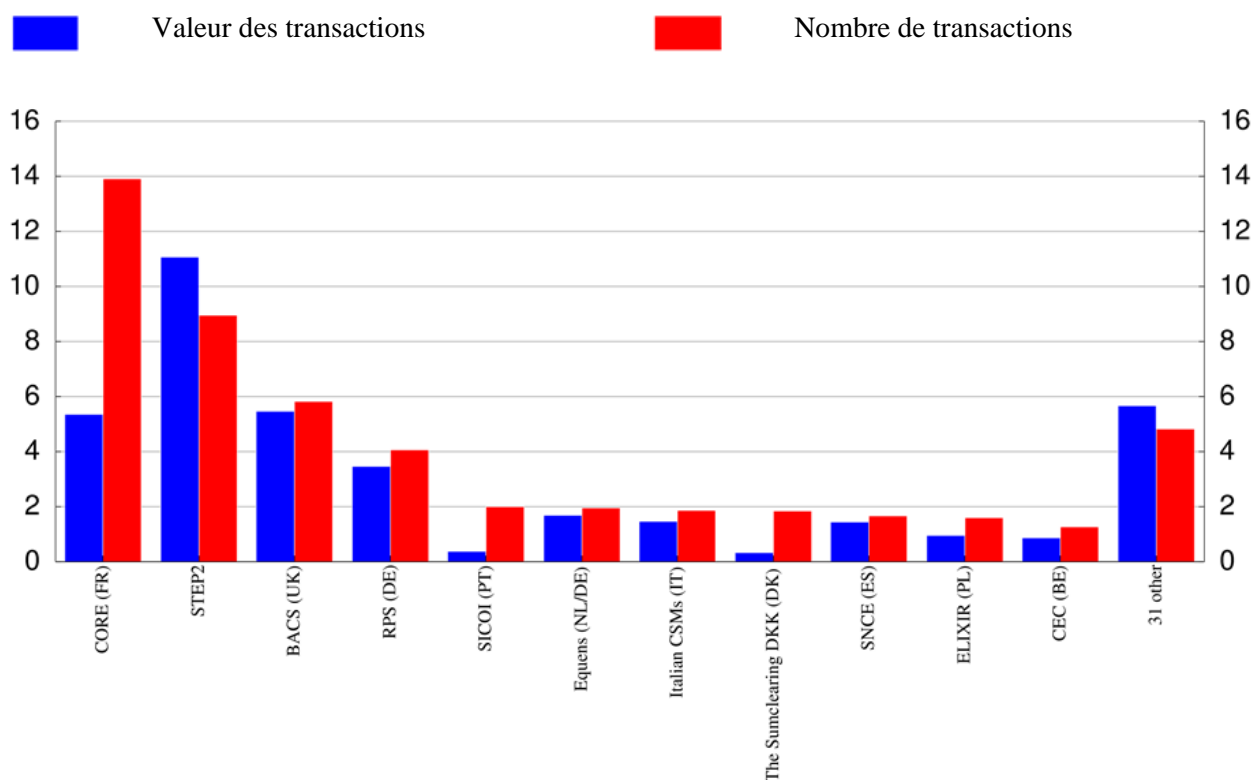
Traduction en français : Banque De France

ces systèmes, 23 sont établis dans la zone euro, où ils ont traité près de 37 milliards d'opérations en 2014 (soit 74% du total de l'UE) pour une valeur de 27 200 milliards d'euros (soit 71 % du total de l'UE).

En 2014, les systèmes de paiement de masse de l'UE ont continué d'afficher une forte concentration. Les quatre principaux systèmes en termes de nombre de transactions (CORE en France, STEP2³, BACS au Royaume-Uni et RPS en Allemagne) ont traité 66 % du volume et de la valeur de l'ensemble des transactions effectuées par le biais des systèmes de paiement de masse de l'UE. Le graphique 2 présente le nombre et la valeur des transactions traitées en 2014 par les systèmes de paiement de masse de l'UE.

Graphique 2 : Systèmes de paiement de masse dans l'UE en 2014

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros (échelle de gauche) et nombre de transactions en milliards (échelle de droite))



Source : BCE.

³ STEP2 est une chambre de compensation automatisée paneuropéenne pour les paiements de masse en euros exploitée par ABE Clearing.

Les systèmes de paiement de montant élevé

Les systèmes de paiement de montant élevé sont principalement conçus pour traiter les paiements interbancaires urgents ou de montant élevé, mais certains d'entre eux assurent également le règlement d'un grand nombre de paiements de masse. En 2014, 14 systèmes ont procédé au règlement de 749 millions de paiements pour une valeur totale de 682 000 milliards d'euros dans l'UE⁴. Les deux principaux systèmes de paiement de montant élevé dans la zone euro (TARGET2 et EURO1/STEP1)⁵ ont réglé 145 millions de transactions pour un montant de 541 000 milliards d'euros en 2014, soit 79 % de la valeur totale. Dans les pays de l'UE n'appartenant pas à la zone euro, le système CHAPS Sterling⁶ au Royaume-Uni est le principal système de paiement de montant élevé en termes de valeur et de nombre des transactions.

En dehors de l'UE, Continuous Linked Settlement⁷ (CLS) est le plus important système de paiement de montant élevé traitant, entre autres, l'euro et d'autres devises de l'UE. CLS (toutes devises) a réglé 205 millions de transactions pour une valeur de 1 042 000 milliards d'euros en 2014. Le graphique 3 présente le nombre et la valeur des transactions traitées par les systèmes de paiement de montant élevé en 2014.

⁴ Parmi les systèmes de paiement de montant élevé qui traitent également les paiements de masse, CERTIS, un système de la République tchèque, est le principal contributeur en nombre de transactions au chiffre agrégé de l'UE, avec 549 millions de paiements. En termes de valeur, CERTIS a réglé 8 100 milliards d'euros en 2014.

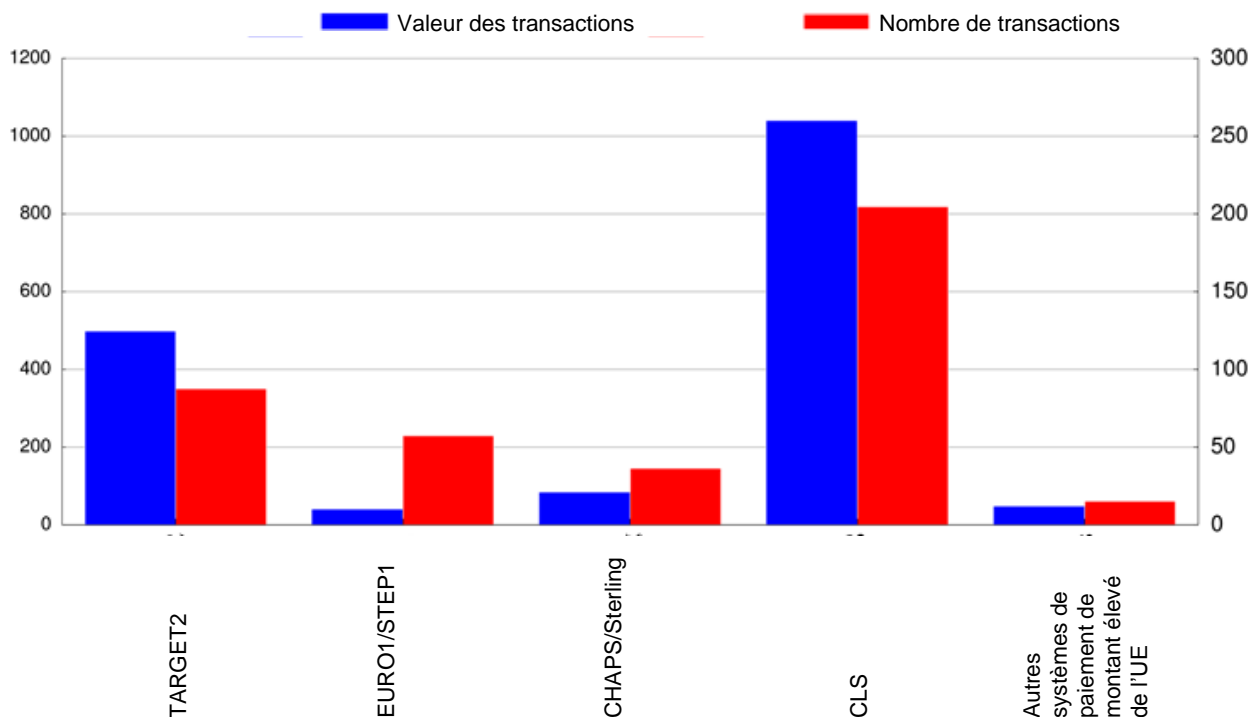
⁵ TARGET2 est la deuxième génération du système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel. Il est exploité par l'Eurosystème et règle les paiements en euros en monnaie de banque centrale. EURO1/STEP1 est un système de paiement de montant élevé à compensation multilatérale à l'échelle de l'UE pour les paiements en euros exploité par ABE Clearing. Les paiements sont traités tout au long de la journée dans EURO1 et les soldes finaux sont réglés à la fin de la journée dans TARGET2.

⁶ CHAPS Sterling traite des paiements interbancaires libellés en livres sterling. En 2014, il a réglé 35,5 millions de transactions pour un montant de 84 300 milliards d'euros.

⁷ CLS est un système de compensation et de règlement à l'échelle mondiale qui règle les transactions de change sur la base d'un mécanisme de paiement contre paiement.

Graphique 3 Les systèmes de paiement de montant élevé en 2014

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros (échelle de gauche) et nombre de transactions en millions (échelle de droite))



Source: BCE.

Note : CERTIS et ESTA ne font pas partie des autres systèmes de paiement de montant élevé de l'UE, dans la mesure où ils sont à la fois des systèmes de paiement de montant élevé et des systèmes de paiement de masse.

Pour les demandes de renseignements des médias, veuillez contacter Philippe Rispal,

au numéro suivant : 01 +49 69 1344 5482

Notes

- Les statistiques de paiement complètes peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE à l'adresse suivante : <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=2746>. Dans sa section *Reports*, le SDW contient également des tableaux pré-formatés relatifs aux statistiques de paiement pour les cinq dernières années. Les données sont présentées selon les mêmes modalités que dans l'ancien additif au « Livre Bleu », disponible à la page *Statistics* du site internet de la BCE

Banque Centrale Européenne Direction Générale Communication
Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction en français : Banque De France

(<http://sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=100000760>). Pour plus d'informations relatives à la méthodologie, y compris une liste de toutes les définitions des données, se reporter à la partie *Statistics* du site internet de la BCE à l'adresse

<http://www.ecb.europa.eu/stats/payments/paym/html/index.en.html>).

- En raison de la mise en œuvre progressive de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) et d'autres évolutions sur les marchés des paiements en Europe, le cadre méthodologique et de déclaration des statistiques relatives aux paiements a été amélioré à partir de l'année de référence 2014. Les nouvelles exigences sont définies dans le règlement BCE/2013/43 concernant les statistiques relatives aux paiements et dans l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières (refonte). Une note générale, disponible sur le site internet de la BCE à l'adresse suivante http://www.ecb.europa.eu/stats/pdf/151012_enhanced_payments_statistics.pdf, présente plus en détail les modifications.

Annexe

Tableau 1 : Importance relative des principaux services de paiement dans l'UE (2014)

(en pourcentage du nombre total de transactions¹⁾)

	Virements		Prélèvements		Cartes		Chèques	
	2014	Variation par rapport à 2013 (pp)	2014	Variation par rapport à 2013 (pp)	2014	Variation par rapport à 2013 (pp)	2014	Variation par rapport à 2013 (pp)
Belgique	39,80	2,00	15,40	3,80	43,90	-5,40	0,10	-0,10
Bulgarie	61,20	-19,00	1,80	-0,40	20,70	3,00	0,00	-
République tchèque	47,30	-3,00	11,80	-1,70	40,10	4,90	0,00	0,00
Danemark	16,70	0,00	10,00	-1,40	73,20	1,40	0,10	0,00
Allemagne	32,90	1,00	48,20	-1,70	18,50	0,10	0,20	0,00
Estonie	34,50	3,00	0,60	-0,90	65,00	-1,90	-	-
Irlande	22,80	3,00	12,10	-2,00	59,20	2,40	5,50	-3,50
Grèce	55,60	10,00	4,80	-2,40	34,70	-4,40	3,60	-2,00
Espagne	14,50	-1,00	33,30	-7,80	44,00	1,70	1,20	-0,10
France	18,00	0,00	18,70	1,50	49,80	0,20	13,10	-1,40
Croatie	44,50	-11,00	3,10	-0,60	33,40	-6,90	0,00	0,00
Italie	28,10	0,00	12,70	-1,20	42,40	2,00	4,80	-0,80
Chypre	18,60	-13,00	33,00	26,60	34,40	-10,30	12,80	-3,60
Lettonie	41,40	-5,00	1,30	-0,20	57,20	6,20	0,00	0,00
Lituanie	48,70	-1,00	3,90	-0,20	47,40	1,60	0,00	0,00
Luxembourg ²⁾	3,40	-1,00	0,90	-0,20	5,90	-0,40	0,00	0,00
Hongrie	54,60	-3,00	6,60	-0,50	35,90	1,70	0,00	0,00
Malte	21,90	1,00	3,70	-2,40	49,10	0,20	24,70	0,40
Pays-Bas	31,70	0,00	18,00	-2,90	49,10	3,70	0,00	0,00
Autriche	34,10	-5,00	29,20	-7,00	36,20	13,80	0,10	0,00
Pologne	51,00	-5,00	0,60	-0,10	48,30	4,60	0,00	0,00
Portugal	14,40	0,00	11,50	-0,50	67,30	0,70	3,90	-0,60
Roumanie	45,60	-1,00	2,10	0,00	51,80	2,20	0,50	-1,10
Slovénie	45,70	0,00	11,80	-0,60	42,40	0,40	0,00	0,00
Slovaquie	51,30	2,00	4,80	-9,40	43,80	7,50	0,00	0,00
Finlande	39,40	-8,00	0,10	-2,80	60,50	10,60	0,00	0,00
Suède	24,50	0,00	8,30	-0,40	67,20	0,60	0,00	0,00
Royaume-Uni	18,50	-1,00	17,30	-0,60	61,20	2,30	3,00	-0,60

Source : BCE.

Notes

1) La somme des pourcentages peut être différente de 100 %, les transactions en monnaie électronique et d'autres services de paiement n'étant pas représentés. Un tiret (-) indique des données non pertinentes.

2) Dans le cas particulier du Luxembourg, de très nombreux paiements en monnaie électronique sont effectués sur des comptes détenus

Banque Centrale Européenne Direction Générale Communication

Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction en français : Banque De France

dans leur grande majorité par des non-résidents mais enregistrés dans les données du Luxembourg en raison de la méthodologie utilisée. Par conséquent, l'importance relative des services de paiement au Luxembourg, telle qu'elle apparaît dans le tableau, est inférieure à leur importance nationale réelle. Abstraction faite de la monnaie électronique, l'importance relative des principaux services de paiement en 2014 est la suivante : virements (33,1 %), prélèvements (8,5 %), cartes (58,2 %) et chèques (0,2 %).

Banque Centrale Européenne Direction Générale Communication
Division relation avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tel.: +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction en français : Banque De France